

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES				DATE DE LA CONVOCATION	DELIBERATION N°
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération	20/04/2022	07/27.04.2022
58	29	15	15		

L'an deux mille vingt-deux
et le 27 avril à 17h30

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. GROS M. GUIOL	Mme BERTIN PATOUX M. LAUMAILLER Mme RULLAN M. SIMONETTI	C.C.C.V.	M. LAIN M. PORTAL M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO
			C.C.P.V.	M. ROUSSELET	M. THOUROUDE

OBJET DE LA DELIBÉRATION :

**AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2021-04
GESTION DES DECHETS DE L'ENSEMBLE DES SITES
« Lot 1 : Transport des caissons et valorisation des bois traités et non traités »**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical n° 01-01/18.10.2021 du 18 octobre 2021 portant attribution du marché n°2021-04, lot n°1 « Transport et valorisation des bois traités et non traités » à la société PASINI SAS, 421 Av. du Baron D.Larrey 83210 LA FARLEDE.

CONSIDERANT qu'afin de faciliter et de sécuriser l'accès des usagers aux bennes des Espaces-triS, il est nécessaire de modifier la contenance des bennes sur l'Espace-triS d'Entrecasteaux en installant un caisson bois de 20m³ en lieu et place de celui de 35m³.

CONSIDERANT que pour mettre en œuvre cette solution, il convient de scinder et de renommer les prix du BPU référencés « Q1-1.1- et Q1-1.2 » de la façon suivante :

Ref	Désignation	Unité	Taux de TVA	Prix unitaire € HT
Q1-1.1-a	Mise à disposition des caissons, enlèvement et transport du bois traités et non traités des caissons tassés de 35m ³	tonne	5,50%	18,14 €
Q1-1.1-b	Mise à disposition des caissons, enlèvement et transport du bois traités et non traités des caissons tassés de 20 m ³	tonne	5,50%	31,75 €
Q1-1.2-a	Mise à disposition des caissons, enlèvement et transport du bois traités et non traités des caissons non tassés de 35 m ³	tonne	5,50%	38,14 €
Q1-1.2-b	Mise à disposition des caissons, enlèvement et transport du bois traités et non traités des caissons non tassés de 20m ³	tonne	5,50%	66,75 €

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 11 avril 2022,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré

OUI l'exposé de Monsieur le Président et avoir pris connaissance des pièces du dossier,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

VALIDE la proposition d'avenant, scindant et renommant les prix du BPU, tel que décrits ci-dessus,

CONSTATE la plus-value estimée à 0,5 % ,

DIT que le Budget Primitif 2022 sera établi en tenant compte de ces éléments,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 et tout acte afférent.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

S.I.V.E.D N.G
CS 70325
83175 BRIGNOLES Cedex
Eric AUDIBERT